

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05-36/2022**

Objet : Approbation du rapport d'activité 2021 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH).

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-et-un juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Procuration : GIROT Dominique à WOZNIAK Jean-Marie – GARO Carine à MANGIONE Sylvie – COMBRISSEON Jean-Luc à BANC Jean-Pierre – LABLANQUI Jean-Marie à ROUX Nicolas.

Absents : VANDECASTEELE Corinne.

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

- ♦ Vu le code de la commande publique,
- ♦ Vu le rapport d'activité 2021 du SIABH ci-annexé,

Considérant que, Fabrice LARUE présente le rapport annuel 2021 du SIABH tel qu'annexé et envoyé avant la séance à l'ensemble des conseillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prendre acte du rapport du SIABH relatif à l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire
Fabrice LARUE



Fait à Clérieux, le 25 juillet 2022

Le secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK



Syndicat Intercommunal
d'Aménagement
du Bassin de l'Herbasse

Rapport d'activité 2021

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le 25/07/2022

SLO

ID : 026-212600969-20220721-D36_2022-DE



**Renaturation du Merdaret
à Saint-Donat-sur-l'Herbasse**



**Restauration des berges de l'Herbasse
en amont des aménagements de protection
contre les crues à Clérieux**

Le mot du Président



Vous trouverez dans ce rapport d'activité 2021, l'ensemble des actions menées par le syndicat au cours de l'année. Vous pourrez constater l'ampleur du travail accompli par l'ensemble de l'équipe, technique et administrative.

Cette année a été caractérisée par :

- l'achèvement des travaux hydrauliques sur Clérieux avec la fin des travaux complémentaires réalisés dans leur grande majorité en interne par l'équipe technique du SIABH,
- la dernière tranche des travaux de renaturation du Merdaret à Saint Donat, (aboutissement d'une opération globale de renaturation du cours d'eau débutée en 2010), réalisée également par l'équipe,
- et aussi, la poursuite de l'entretien des cours d'eau et des systèmes de protection contre les crues.

Dans le cadre du PAPI, une nouvelle session de formation a été mise en place au printemps, ouverte aux élus et aux techniciens communaux. Elle a permis notamment aux nouveaux élus de se saisir de la question du plan communal de sauvegarde et d'initier une culture du risque inondation sur le territoire.

Cette session a vu la réalisation de deux exercices sur table (Saint-Donat et Clérieux), auxquels ont pu assister d'autres communes en tant qu'observatrices.

Il est à signaler la signature d'un avenant d'un an du PAPI qui permet une adaptation et une poursuite en 2022 des actions prévues.

Des actions commencées en 2020 se sont poursuivies en 2021, avec la fin de la mise en place du réseau de surveillance des cours d'eau. Celui-ci devra être complété par la suite, par la mise en place d'un réseau de veilleurs au niveau des échelles de crue.

De plus, les études de danger de la Limone et du Merdaret se sont poursuivies, mais n'ont pas pu être terminées avant la fin de l'année. Une prorogation des délais a donc dû être demandée pour une durée de 18 mois afin de pouvoir déposer les dossiers auprès des services de l'état.

Tout au long de l'année un travail important a été mené sur l'avenir du syndicat par les agents du SIABH : une étude financière confiée à KPMG a été faite sur le passif et la prospective financière à l'échelle du mandat, et de nombreuses réunions ont eu lieu avec les agglos, afin de définir une feuille de route, permettant d'avoir une stabilité financière sur les prochaines années.

Il reste pour 2022 un travail à faire sur les compétences et les statuts du syndicat avec les intercommunalités afin d'arriver à une stabilité durable du syndicat.

Jean-Louis MORIN

Président du SIABH

Bilan financier

Le SIABH est un syndicat mixte fermé, financé par la contribution de ses membres, par les subventions publiques et par l'emprunt.

Les chiffres et résultats ci-après sont issus du compte administratif 2021 validé par le comité syndical du SIABH le 28 mars 2022.

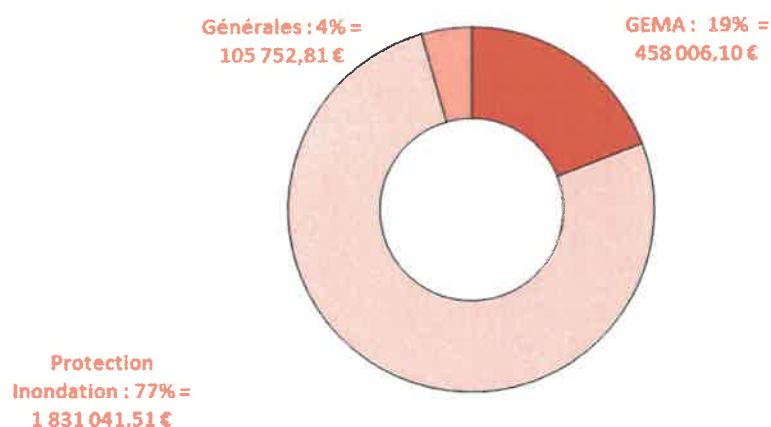
Fonctionnement

Résultat fonctionnement 2020 reporté	339 505,00 €
Recette fonctionnement 2021	501 713,38 €
Dépense fonctionnement 2021	505 599,97 €
Résultat fonctionnement 2021	335 618,41 €

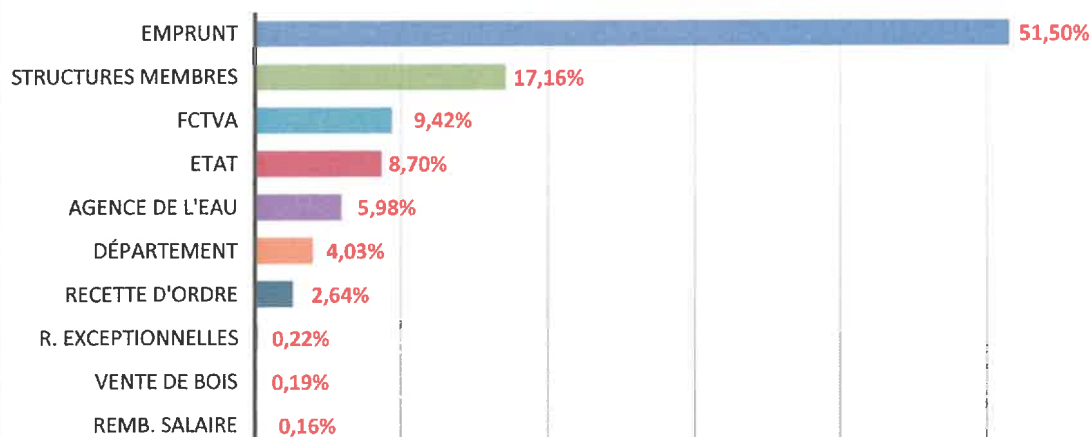
Investissement

Résultat investissement 2020 reporté	227 581,00 €
Recette investissement 2021	1 838 219,98 €
Dépense investissement 2021	1 889 200,45 €
Résultat investissement 2021	176 600,53 €

Répartition par missions (2 394 800,42 €)



Répartition des recettes (2 339 933,36€)



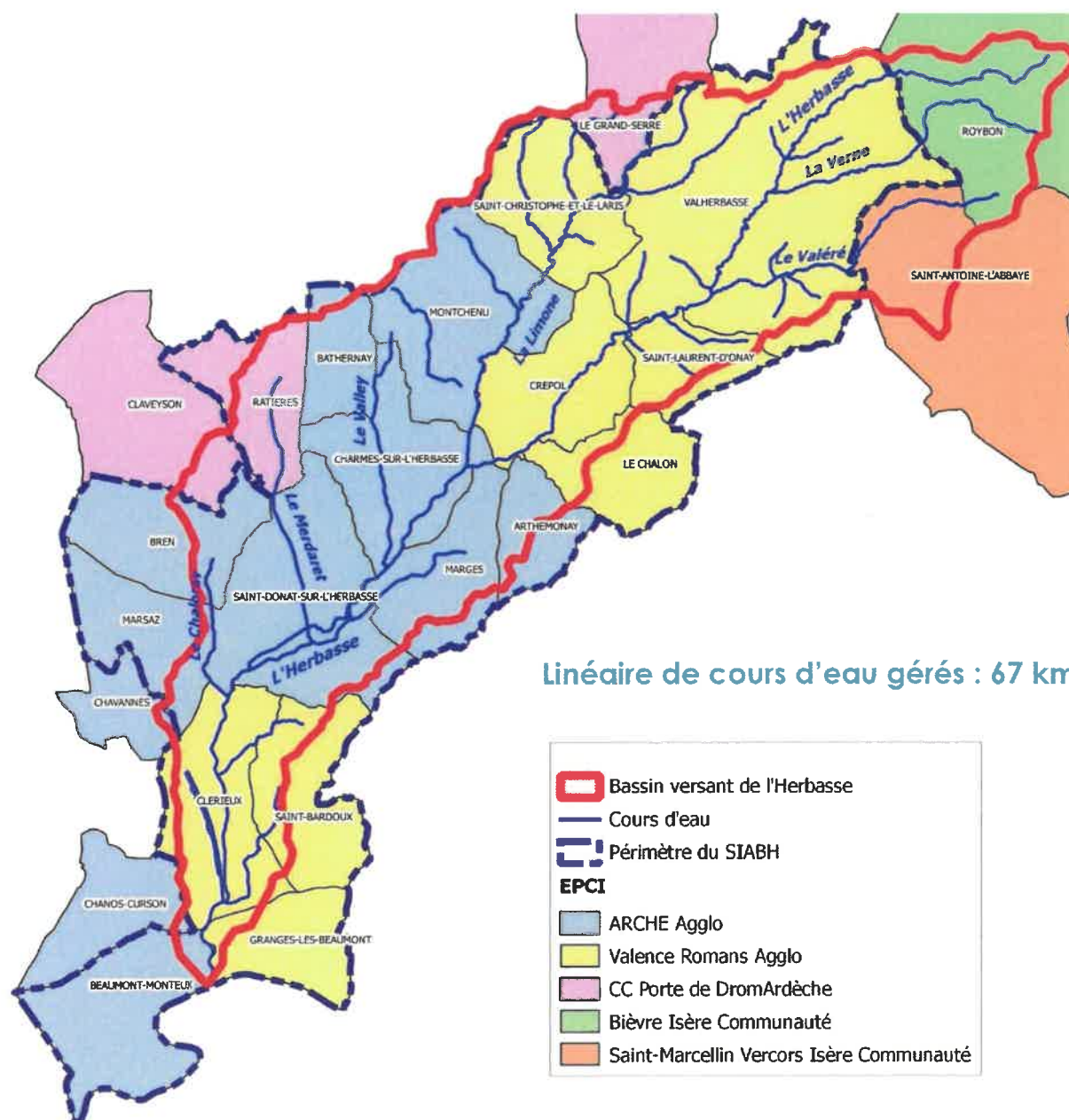
Le territoire

Le territoire du SIABH couvre la partie drômoise du bassin versant de l'Herbasse de la commune de Valherbasse aux communes de Beaumont-Monteux et Granges-les-Beaumont.

Le SIABH intervient sur les cours d'eau Herbasse, Limone, Verne, Valéré et Merdaret.

Le périmètre du SIABH est ci-après représenté en tirets bleus. Il est composé de 3 structures membres :

- ARCHE Agglo (9 communes),
- Valence Romans Agglo (8 communes),
- Communauté de Communes Porte de DrômArdèche (1 commune).



Les statuts du SIABH

Le SIABH a pour objet, dans le respect du fonctionnement naturel de l'Herbasse et de ses affluents :

- L'entretien du lit et des berges de l'Herbasse, de la Limone, de la Verne, du Valéré et du Merdaret dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel déclaré d'intérêt général,
- La restauration post-crue sur l'Herbasse, la Limone, la Verne, le Valéré et le Merdaret dans le respect de l'intérêt général et en priorisant la protection des zones urbanisées.

Dans ce cas sont exclues les interventions sur :

- Les voiries et les éléments constitutifs,
- Les ouvrages hydrauliques (pont, passage à gué...),
- Les réseaux (EDF, télécommunication, gaz, conduites d'eau...).
- La gestion des crues et du risque inondation dans l'objectif de protéger les zones habitées, inondées par l'Herbasse, le Merdaret et la Limone (hors inondation par réseaux d'eau pluviale et ruissellement en zone urbanisée) et existantes en date de l'entrée en vigueur des statuts du SIABH.

Article 4 des statuts du SIABH en date du 3 août 2009

L'équipe

Les élus

L'exécutif du SIABH se compose de 5 élus :

M. Jean-Louis MORIN	Président Maire de Margès
M. Jean-Marie LABLANQUI	1 ^{er} vice-président délégué aux finances et la gestion des ressources humaines Adjoint au maire de Clérieux
M. David BOUVIER	2 ^{ème} vice-président délégué à la prévention et à la protection contre les inondations ainsi qu'à la gestion technique de l'équipe rivière Maire de Ratières
M. Francis BARRY	3 ^{ème} Vice-président délégué à la gestion des milieux aquatiques et à la communication Maire de Saint-Christophe-et-le-Laris
M. Jean-Louis BONNET	4 ^{ème} Vice-président délégué au foncier et au protocole inondation Maire d'Arthemonay

Le bureau du SIABH se compose de 10 membres : le Président, les Vice-présidents et 5 représentants élus supplémentaires.

Le comité syndical se compose de 20 conseillers délégués titulaires et de 20 conseillers délégués suppléants.

Les salariés

Le SIABH comptait en 2021, **7 salariés** :

Stéphanie BARDEAU	Responsable technique et administratif du SIABH (1 ETP) Chargée de mission PAPI et milieux aquatiques
Adrien GUIONNET	Technicien rivière (1 ETP)
Jennifer AGULHON	Assistante administrative (0,6 ETP)
Renaud BARRY	Chef d'équipe – Agent technique chargé de l'entretien des rivières (1 ETP)
Emeric MICHEL	Agent technique chargé de l'entretien des rivières (1 ETP)
Gérald SEVE	Agent technique chargé de l'entretien des rivières (1 ETP)
Arnaud HUGONIN	Agent polyvalent rivière – Accroissement activité (1ETP d'avril à décembre)

Bilan des réalisations

1. Prévention des inondations

Le climat du bassin versant de l'Herbasse est de type semi-continental sous influence méditerranéenne caractérisé par des pluies abondantes au printemps et à l'automne et des périodes plus sèches en hiver et en été.

L'influence méditerranéenne peut se traduire par de violentes pluies à l'origine de crues (orages localisés ou épisodes cévenols qui remontent vers le bassin versant).

Le territoire a historiquement été impacté par différentes crues en 1855, 1917, 1954, 1993 et 1999. Et en ce début de XXIème siècle, plusieurs crues importantes se sont produites en 2003, en 2008 et 2013.

Pour limiter l'exposition au risque d'inondation des habitants du territoire, le SIABH a entrepris des aménagements sur les principaux secteurs exposés aux crues :

- Protection du hameau de Cabaret Neuf sur la commune de Charmes-sur-l'Herbasse contre les crues de la Limone : travaux réalisés de 2014 à 2016,
- Protection du centre-village de Saint-Donat contre les crues du Merdaret : travaux réalisés en plusieurs tranches de 2013 à 2018,
- Protection de Clérieux contre les crues de l'Herbasse : travaux réalisés en 2019 et 2020, complétés par une intervention de restauration de berge finalisée en 2021.

Le SIABH est également porteur d'un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) en cours de mise en œuvre sur la période 2016-2021 (prolongé par un avenant jusqu'à la fin de l'année 2022). Celui-ci a pour objectifs :

- L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
- La surveillance et prévision des inondations,
- L'alerte et la gestion de la crise,
- La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme,
- Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- Le ralentissement des écoulements,
- La réalisation d'ouvrages de protection.

En 2021, différentes actions du PAPI ont été mises en œuvre par le SIABH, ainsi que des actions complémentaires :

1.1. Protection de Clérieux contre les crues de l'Herbasse : travaux complémentaires

En 2020, les travaux de protection de Clérieux contre les crues de l'Herbasse ont été réceptionnés. Des travaux complémentaires ont par la suite dû être menés pour garantir le bon fonctionnement de ce système de protection :

- Des travaux de protection de berge en amont immédiat de la section de contrôle en rives gauche et droite de l'Herbasse. Il se sont avérés indispensables en raison de la présence d'une anse d'érosion en rive droite de l'Herbasse qui a nettement progressé vers l'aval depuis la dernière grande crue de 2013. Les travaux de terrassement, de suppression d'enrochements (sur 57 mètres linéaire) et de digues (sur 180 mètres linéaires en rive droite), ont été confiés à une entreprise et ont été réalisés en 2020. Tandis que les travaux de restauration des berges ont été réalisés en interne, par l'équipe technique du SIABH. Ils ont débuté en 2020 avec la création de fagots de saules pour les fascines et les caissons végétalisés, le montage de la structure des caissons végétalisés en rive droite sur 60 mètres linéaire et en rive gauche sur 140 mètres linéaires, leur talutage ainsi que leur végétalisation partielle et la réalisation de seuils en bois dans lit du cours d'eau.

En 2021, l'équipe du SIABH a poursuivi les travaux qui ont consisté à réaliser une fascine de saules en rive droite sur 240 mètres linéaires, à végétaliser le linéaire de berges restaurées : 260 arbres, 730 arbustes et 2100 boutures de saules plantés, et ensemençer les berges, ainsi qu'à créer une tranchée de redynamisation (chenal de crue sur 140 mètres linéaires) et à régaler l'atterrissement (répartition des matériaux de façon à ce qu'ils soient remobilisés par la rivière lors d'un prochain épisode des hautes eaux).

La part de réalisation interne des travaux a permis de limiter fortement les dépenses. L'opération globale de protection de berge s'est élevée à 212 178 € HT (main d'œuvre comprise – salaires des agents) contre 500 000 € HT estimés initialement par le bureau d'études dans le cas d'une réalisation intégrale de l'opération par une entreprise.



Secteur amont de la section de contrôle
en début de chantier (novembre 2020)

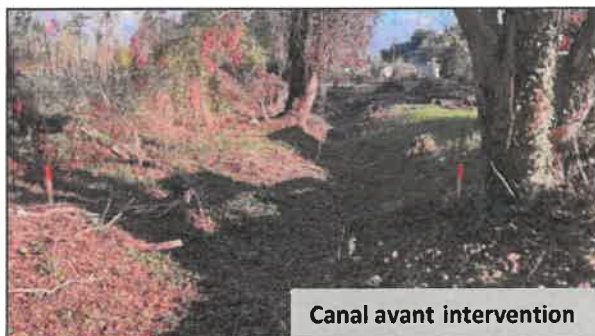


Secteur amont de la section de
contrôle après travaux (juillet 2021)

- Le curage d'un canal, pour rétablir la pente d'écoulement, et garantir l'évacuation des eaux. Ce canal est situé à l'arrière d'un déversoir de sécurité censé fonctionner uniquement en cas de crue très exceptionnelle (période de retour environ 500 ans), pour éviter des ruptures de digue. Ce canal appartenant à des particuliers, n'était pas entretenu. Après relevé du profil en long du canal, il s'est avéré que la pente d'écoulement était irrégulière avec des points hauts qui auraient empêché les écoulements vers l'aval (stagnation de l'eau vers les habitations au niveau du déversoir).

Le SIABH a acquis à l'amiable la partie amont du canal jusqu'à la RD 114 et a ensuite rétabli la pente d'écoulement jusqu'à la RD 114.

Un chenal entre le déversoir sur la berge de l'Herbasse et le canal a été créé pour diriger les eaux de débordement dans le canal. L'équipe rivière du SIABH est intervenue sur les travaux forestiers (coupe des arbres poussés dans le lit du canal), une entreprise de TP a réalisé les travaux de curage et d'évacuation des matériaux.



Canal avant intervention



Canal pendant l'intervention



Canal 1 an après intervention



Vue aérienne du chenal créé entre le déversoir et le canal

- Des actions correctrices ont également été réalisées pour résoudre les divers problèmes d'évacuation des eaux pluviales induits par la récente création de la digue transversale biais : la création d'un fossé de collecte des eaux pluviales au quartier Les Sablières le long de la digue côté zone protégée, et la création d'un bassin d'infiltration aux abords du croisement de la RD114 et de la digue transversale biais, de façon à limiter les gênes pour les riverains.



Fossé de drainage pluvial quartier les Sablières



Bassin d'infiltration aux abords de la RD114

- Le déplacement d'un puits d'irrigation quartier les Mas a été réalisé suite à la création de la digue transversale dans la plaine. Lors des travaux de création de cette digue, le SIABH a en effet été contraint de supprimer un puits d'irrigation qui se situait sur l'emprise de la digue. Il a donc pris en charge les dispositions nécessaires : réalisation du dossier loi sur l'eau pour le déplacement de l'ouvrage, réalisation du nouveau puits. L'ouvrage a été réalisé par une entreprise spécialisée. L'équipe du SIABH a réalisé la pose d'un câble électrique sous terre pour l'alimentation du puits. L'agriculteur (exploitant du puits) s'est occupé du raccordement du câble électrique et l'installation du coffret de branchement.



Mise en place du câble électrique



Travaux de réalisation du puits



Puits terminé

Par ailleurs, pour une autre personne dont les installations étaient également impactées par le projet du SIABH, des travaux de dévoiement d'un réseau d'irrigation ont dû être réalisés ainsi qu'un raccordement au puits.

- Le traitement de la végétation des digues. Les digues nouvellement aménagées par le SIABH sont dépourvues de végétation arborée et arbustive. En revanche, dans la traversée de Clérieux, les digues historiques de l'Herbasse présentaient sur certains secteurs, des arbres haut jet. Or, selon les recommandations des organismes scientifiques spécialisés dans la gestion des digues, seule la végétation herbacée est à privilégier sur les digues. En effet, les racines et les chutes d'arbres peuvent occasionner une fragilisation des digues et favoriser les brèches. C'est pourquoi, le SIABH est intervenu en rive droite de l'Herbasse sur la digue des Foulons sur 473 mètres pour couper les sujets qui risquaient de nuire à la stabilité des berges et de provoquer des embâcles à l'aval.

- Un épisode orageux très intense a touché Clérieux le 26/09/2021, provoquant une surverse du cours d'eau Le Chalon Mort par-dessus les aménagements du SIABH (à la jonction entre un mur privé et la digue en béton du SIABH.). Cet enrochement de jonction a été fragilisé et le fond du lit a été érodé. Des travaux rapides de réparation ont été réalisés par le SIABH dans les jours qui ont suivi : remise en état de l'enrochement, apport de matériaux dans le fond du lit du Chalon Mort.



Constat des dégâts causés par la crue
du Chalon Mort du 26/09/2021



Travaux de réparation post-crue
du Chalon Mort

Les dépenses en 2021 pour cette opération s'élèvent à 133 292 € TTC dont :

- **53 790 € TTC de dépenses pour les travaux de protection de berges** (incluant les prestations externes, la location d'engins et de matériel et les fournitures, la maîtrise d'œuvre. Les frais de personnel du SIABH ne sont pas comptabilisés).
- **31 473 € TTC de travaux compensatoires pour le rétablissement des ouvrages d'irrigation impactés par les travaux du SIABH** (frais de déplacement de puits d'irrigation, de dévoiement de réseau d'irrigation et de constitution de dossier Loi sur l'Eau).
- **22 258 € TTC de dépenses pour les travaux liés à l'évacuation des eaux** (curage canal, création d'un fossé pluvial, création d'un bassin d'infiltration), hors frais de personnel du SIABH.
- **17 006 € TTC de dépenses pour l'acquisition foncière dans le cadre de la protection de Clérieux contre les crues de l'Herbasse** (achat de terrains, mission d'assistance foncière, frais de bornage et d'actes de vente).
- **3 585 € de dépenses pour des frais d'études** (dossier de suivi des digues ou dossier d'ouvrage (document obligatoire), actualisation de l'étude d'impact économique agricole).
- **5 180 € TTC de dépenses pour la réparation des dégâts post-crue du Chalon.**

Les travaux de protection de berges ont été financés à 40% par l'Etat et à 17,5% par le Département de la Drôme, sur la base du montant hors taxes.

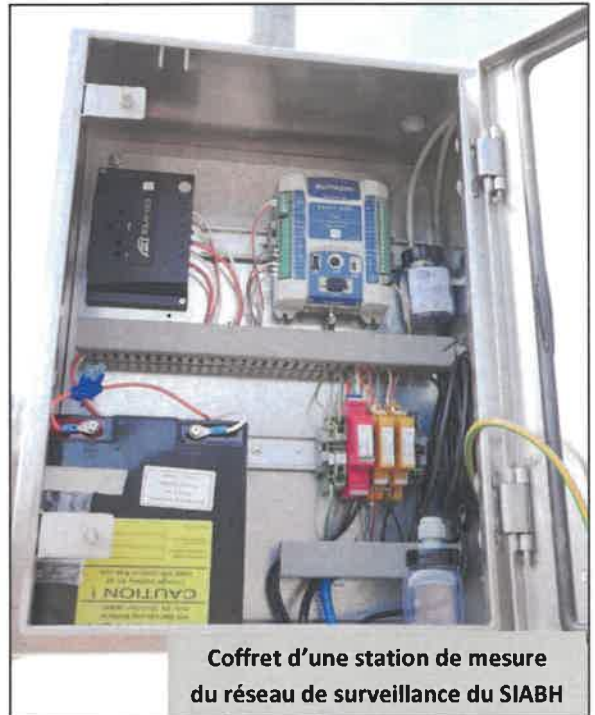
Les acquisitions foncières ont été financées à 40% par l'Etat, à 17,5% par le Département.

Les frais d'études ont été financés à 40% par l'Etat.

1.2. Instrumentation des cours d'eau du bassin de l'Herbasse

Le SIABH a fait installer un réseau local de surveillance de la pluviométrie et du niveau des cours d'eau :

- 2 postes pluviographiques (l'un en tête de bassin versant de l'Herbasse, l'autre sur le bassin versant du Merdaret),
- 3 stations hydrométriques de suivi du niveau et du débit des cours d'eau (l'une sur la Limone, les 2 autres sur l'Herbasse amont et aval (au droit de la section de contrôle des aménagements de Clérieux – cette dernière a été financée dans le cadre de l'opération de protection de Clérieux contre les crues de l'Herbasse),
- 2 sondes sur les bassins du Merdaret (bassin des Alandaines et bassin des Routes) pour être alerté en cas de risque de surverse,
- 11 échelles de crue avec repères (cote de vigilance – cote d'alerte) pour lire les niveaux d'eau atteints au droit des différents points de surveillance définis.



**Coffret d'une station de mesure
du réseau de surveillance du SIABH**

Le choix a été fait de s'équiper de technologies les plus fiables possibles (pluviomètre à pesée apportant une précision dans les mesures y compris pour les épisodes de pluie et grêle mêlés et système de transmission par satellite s'affranchissant des éventuels problèmes de téléphonie). Lors de l'atteinte des seuils de niveau de précipitations et de niveaux d'eau paramétrés au niveau des stations de mesure, le SIABH est averti et relaie les informations aux communes. Celles-ci peuvent d'ailleurs avoir accès aux données mesurées via une interface web.

La solution retenue est mixte : en partie automatisée (7 stations), en partie basée sur la surveillance humaine (11 échelles de crue), pour compléter la surveillance sur d'autres points du bassin versant, mais aussi pour s'assurer du bon fonctionnement de l'appareillage.

Les travaux d'installation ont été réalisés de décembre 2020 à février 2021. La réception des équipements a été effectuée en avril 2021, et la réception de la partie liée à la programmation des alertes et à la supervision a été réalisée en juillet 2021.



Réception des stations le 01/04/2021

Les dépenses en 2021 pour cette opération s'élèvent à 109 738 € TTC. Elles correspondent aux frais d'acquisition, de pose et de paramétrage du matériel (stations automatisées et échelles limnimétriques), de mise en place de l'interface de supervision des données, de formation du personnel sur le superviseur et l'entretien des stations et de mise en œuvre d'un contrat de maintenance pour 1 an.

L'opération a été financée à 30% par l'Etat dans le cadre du PAPI et à 10% par le Département de la Drôme, sur la base du montant hors taxes.

1.3. Gestion de crise

1.3.1. Parcours formateur et exercices de mise en situation

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, le SIABH avait précédemment proposé des sessions de formations aux élus et aux techniciens des communes du SIABH : 1 session en 2015, et 1 session en 2018.

Avec les élections municipales de 2020, les conseils municipaux se sont assez fortement renouvelés. Il s'est donc avéré opportun de renouveler les sessions de formation.

Un parcours formateur a ainsi été mis en place au 1^{er} semestre 2021, animé par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa). Plusieurs séances ont été réalisées :

- 23/03/2021 : Séance introductive de sensibilisation (présentation de la finalité du programme et témoignage de la commune de Clérieux),
16 participants, 12 communes représentées,
- 02/04/2021 : Séance pour le groupe 1 – Communes disposant déjà d'un Plan Communal de Sauvegarde (Atelier d'échanges « Mon PCS est-il opérationnel ? »),
12 participants, 8 communes représentées
- 09/04/2021 : Séance pour le groupe 2 – Communes ne disposant pas de PCS (Atelier d'échanges « Diffusion d'un PCS universel, d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) »),
5 participants, 3 communes représentées
- 07/05/2021 : Formation plénière « Mettre en place et maintenir opérationnel son PCS »,
9 participants, 7 communes représentées
- 28/05/2021 : Formation « Piloter une cellule de crise » et mise en situation (test d'un PCS fictif),
9 participants, 7 communes représentées



Séance de sensibilisation du 23/03/2021

Ces séances de formation ont permis de relancer les communes dans une dynamique de mise en place ou de confortement de leur Plan Communal de Sauvegarde, mais aussi de test.

Ainsi, 2 exercices sur table (pilotage de cellule de crise) ont été réalisés à la suite du parcours formateur :

- Le premier à Saint-Donat-sur-l'Herbasse, le 28/06/2021 (scénario : crue du Merdaret),
- Le second à Clérieux, le 07/10/2021 (scénario : Petite crue de l'Herbasse et fort ruissellement).

Ce type de test a un grand intérêt à être réalisé régulièrement. Il permet d'être d'autant plus réactif et efficace pour le jour où il y aura un réel événement à gérer.

Exercice sur table à Saint-Donat-sur-l'Herbasse
le 28/06/2021Exercice sur table à Clérieux
le 07/10/2021

Les dépenses en 2021 pour le parcours formateur à la gestion de crise se sont élevées à 4 750 € TTC (50% du montant total du parcours formateur qui reste à finaliser en 2022).

L'opération est financée à 50% par l'Etat dans le cadre du PAPI.

En complément, la chargée de mission a participé à plusieurs webinaires entre avril et juin 2021, sur les Plans Communaux de Sauvegarde Inondation, sur la gestion post catastrophe inondation ainsi que sur le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), qui définit des objectifs à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée.

1.3.2. Cartographies opérationnelles

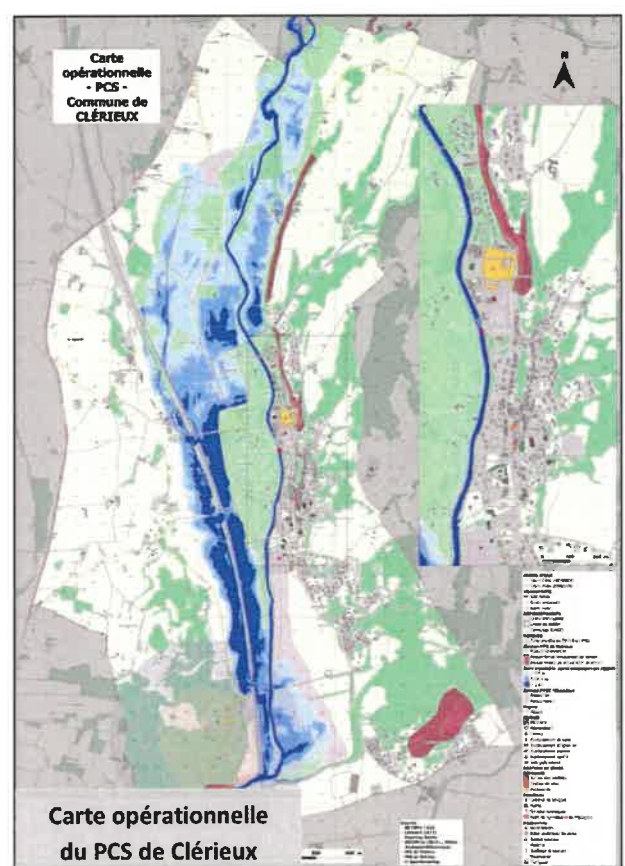
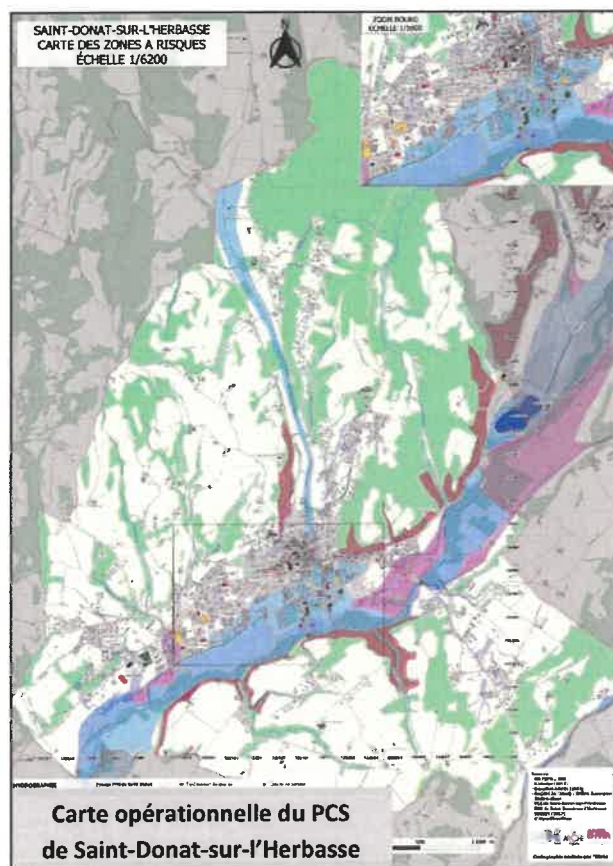
Le SIABH étant adhérent à l'IRMa, l'institut a proposé de mettre en place un appel à candidature à titre gracieux, auprès des communes du SIABH pour la réalisation des cartographies de leur commune au format A0, répertoriant les zones d'aléas (inondation, mouvement de terrain, autres aléas), les enjeux (bâtiments publics, établissements de santé,...), les établissements de gestion de crise (mairies, centres d'hébergement, commerces,...).

Cette cartographie est un outil indispensable pour la gestion d'un événement : par exemple, pour la définition de périmètres de sécurité, la mise en place de déviation, la localisation de l'événement, pour faciliter les échanges au sein du Poste de Commandement Communal.

Cette démarche a fortement intéressé les communes du territoire. 14 communes sur 18 se sont manifestées. Chacune a été rencontrée pour la collecte des données à faire figurer sur la carte.

Concernant la phase de réalisation, des difficultés ont été rencontrées. L'IRMa qui avait lancé son appel à candidature auprès d'un certain nombre de gestionnaires de cours d'eau a été dépassé par les nombreuses demandes. Les stagiaires auxquels la réalisation des cartes a été confiée étaient présents sur une courte période à l'IRMa et n'ont pas pu satisfaire à la demande.

Sur l'année 2021, seules les cartes de Saint-Donat et Clérieux ont pu être finalisées. Une solution est à l'étude avec l'IRMa pour aboutir à la réalisation de l'ensemble des cartes.



1.3.3. Organisation de crise

En tant que gestionnaire de digues, le SIABH a pour obligation de mettre en place une organisation de crise pour gérer ses ouvrages hydrauliques en toutes circonstances.

En 2021, il a fait établir un dossier d'ouvrage pour les nouveaux aménagements de Clérieux, qui décrit les ouvrages, leur environnement hydrologique, géomorphologique et géologique, les différentes phases de travaux, ainsi que l'organisation en place pour la gestion, l'entretien et la surveillance des ouvrages.

1.4. Réduction de la vulnérabilité à l'inondation

1.4.1. Diagnostics de vulnérabilité

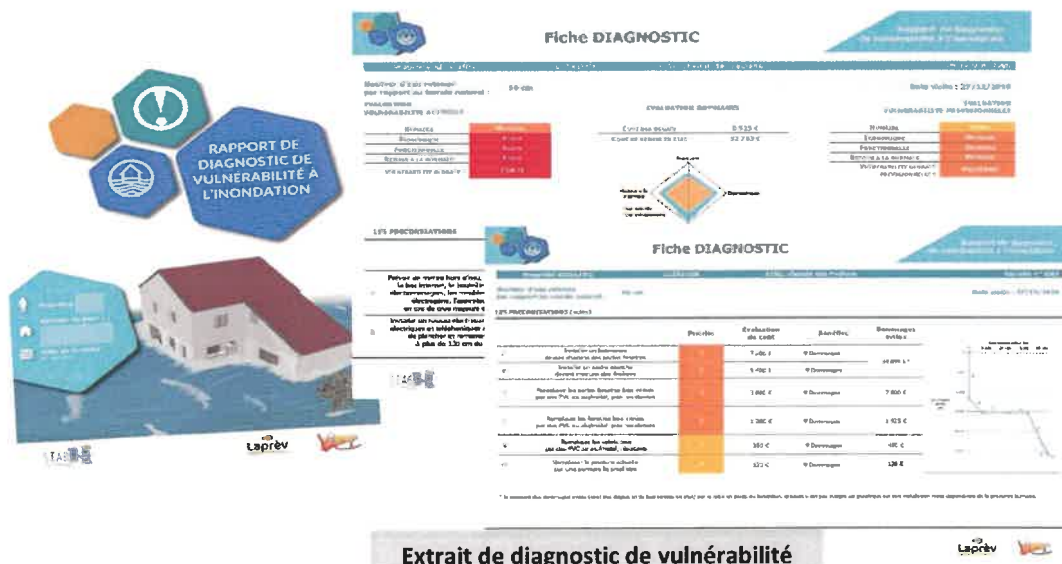
Début 2018, le SIABH a lancé une opération consistant à réaliser des diagnostics de vulnérabilité des bâtis à l'inondation dans les zones inondables par l'Herbasse, la Limone et le Merdaret. Ces diagnostics co-financés par le SIABH et l'Etat dans le cadre du PAPI sont proposés gratuitement aux propriétaires d'habitations, d'entreprises et d'exploitations agricoles. Ils ont pour but de définir les points de vulnérabilité de ces bâtis (électricité, citernes de gaz, matériels, structure du bâti, revêtements extérieurs et intérieurs,...) et de proposer des préconisations à mettre en œuvre passant par des aménagements ou par une organisation à mettre en place.

En 2021, seul 1 bâtiment d'activité économique a été diagnostiqué. Et 21 rapports de diagnostics ont été finalisés suite à la réalisation de visites en 2020. On note un essoufflement des candidatures au bout de 4 ans de démarche.

Depuis 2018, 85 diagnostics sur des habitations, des bâtiments d'activité économique ou agricole ont réalisés, sur la base du volontariat.

Les dépenses en 2021 pour cette opération s'élèvent à 11 802 € TTC (les diagnostics réalisés en 2020 ont été facturés pour partie en 2020 et pour partie en 2021), sur un montant total d'opération de 56 040 € TTC sur la période 2018-2021.

L'opération est financée à 50% par l'Etat dans le cadre du PAPI.



1.4.2. Aide financière pour les travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations

Pour inciter à la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité à l'issue des diagnostics, le SIABH a délibéré en faveur de la mise en place d'une aide financière, lors du comité syndical du 8 avril 2019. Cette aide est destinée aux locataires ou propriétaires des biens bâtis à usage d'habitation, entreprises, activités agricoles en zone inondable réalisant des travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations. Par exemple : achat et installation de batardeaux, création de zones de stockage hors d'eau, arrimage de cuves, mise en place de clapets anti-retours, surélévation d'équipements électriques ou de chauffage,...

Le taux d'aide fixé par le SIABH est de 80% du montant des travaux avec un maximum de 3000 € d'aides par habitation, entreprise, exploitation.

Ce dispositif d'aide s'inscrit en complément de celui de l'Etat, qui a ses propres critères.

Aucun dossier n'a été déposé en 2021.

Malgré les aides incitatives entre les dispositifs d'aide de l'Etat et du SIABH, les demandes ne sont pas au rendez-vous. Le SIABH a pourtant fait une communication ciblée aux personnes ayant fait réaliser un diagnostic.

1.4.3. Accompagnement technique et administratif des propriétaires ou locataires

Pour aller jusqu'au bout de la démarche, le SIABH propose un accompagnement technique et administratif aux propriétaires ou locataires souhaitant s'engager dans la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations. Il s'agit d'assister, conseiller et accompagner les volontaires avant et pendant les travaux.

Pour ce faire sont mis en place :

- Une permanence téléphonique,
- Un accompagnement technique : visite technique chez le propriétaire ou locataire (définition du projet, prise de mesures), recherche de devis auprès des professionnels et sélection des devis avec les propriétaires ou locataires, visite de suivi des travaux, visite de bon achèvement des travaux,
- Un accompagnement administratif : constitution des dossiers de demande de subvention, dépôt et accompagnement de l'instruction, constitution du dossier de demande de paiement (rédaction d'une note de conformité des travaux, préparation des différentes pièces et dépôt du dossier).

Cet accompagnement a été lancé en novembre 2019. Les échanges qui ont eu lieu courant 2021 avec des propriétaires pour des demandes de devis n'ont pas donné lieu à des demandes d'aides.

Les dépenses en 2021 pour cette opération en 2021 s'élèvent à 732 € TTC.

1.5. Gestion des digues

1.5.1. Etudes de danger et régularisation des ouvrages hydrauliques de la Limone et du Merdaret

La réglementation en termes d'ouvrages hydrauliques, digues et barrages, impose la réalisation d'études de danger et de dossiers de régularisation administrative pour tous les ouvrages ayant été autorisés avant 2015. C'est le cas pour l'ensemble des aménagements de protection contre les crues du bassin versant. Les dates limites fixées par décret pour le dépôt des dossiers de régularisation sont dépendantes de la catégorie de laquelle relèvent les ouvrages.

En l'occurrence, les ouvrages du Merdaret (bassin écrêteur de Saint-Donat), de la Limone (Cabaret Neuf à Charmes) et de l'Herbasse (Clérieux) relèvent de la classe C, dont les critères sont les suivants :

- pour les systèmes d'endiguement (population protégée par les ouvrages comprise entre 30 et 3000 personnes),
- pour l'aménagement hydraulique (ou bassin écrêteur) des Routes à Saint-Donat : hauteur de barrage comprise 2 et 5 m, volume supérieur à 50 000 m³ et habitations à une distance inférieure à 400 m à l'aval du barrage.

Pour chacun de ces ouvrages, la date limite de dépôt du dossier de régularisation était fixée au 31/12/2021. Comme le permet la réglementation, une demande de prorogation de 18 mois de délai a été demandée, pour finaliser ces dossiers, portant la date butoir au 30/06/2023.

Suite à leur lancement en novembre 2020, les études de danger de la Limone et du Merdaret se sont poursuivies en 2021. Le prestataire a pu exposer en comité de pilotage ses analyses hydrologique et hydraulique des secteurs d'études sur la base du traitement des données statistiques locales de pluviométrie et d'hydrométrie, remettre son rapport d'inspection des ouvrages hydrauliques, et restituer l'étude de différents scénarios d'inondation et de l'impact potentiel des ouvrages hydrauliques en situation défavorable (défaillance, dysfonctionnement) sur la propagation des crues et sur la zone impactée.

Il reste à y intégrer un descriptif des mesures mises en œuvre par le SIABH en termes d'entretien, de surveillance des ouvrages en situation normale, en période de crue et en période post-crue, et de suivi.

De plus, seront produits dans le cadre de ces marchés :

- les dossiers d'ouvrages compilant toutes les données relatives aux ouvrages hydrauliques (études, plans, comptes rendus de réception, rapports de suivi et d'auscultation, description de l'organisation en place) : document important pour la traçabilité.
- Les consignes écrites : instructions d'exploitation et de surveillance des ouvrages en toutes circonstances (en fonctionnement normal et en période de crue).

Les dépenses réalisées pour ces 2 études en 2021 s'élèvent à 90 543 € TTC (dont 50 179 € pour l'étude de danger du Merdaret et 40 363 € pour l'étude de danger de la Limone).

Les études sont financées à 50% par l'Etat et à 27,5% par le Département de la Drôme.



Barrage du bassin des Routes sur le Merdaret



Système d'endiguement de la Limone

Par ailleurs, le technicien du SIABH a travaillé en 2021 à la constitution d'une base de données sur le logiciel SIRS Dignes : outil destiné à compiler l'ensemble des données existantes sur les ouvrages (études, plans) mais aussi les dégradations observées, dans le but de constituer un suivi des dégradations, de leur réparation, et cibler les secteurs vulnérables de façon à les suivre dans le temps.

De plus, l'agent a participé à 1 session de 2 journées techniques de l'association France Dignes en octobre 2021 portant sur les interventions d'urgence et la gestion de crue en lien avec les ouvrages hydrauliques et a remis à jour ses connaissances grâce à une nouvelle formation sur le logiciel SIRS Dignes en mars 2021.

La chargée de mission a également participé aux journées techniques d'octobre 2021, mais aussi assisté à plusieurs réunions thématiques sur le dépôt des dossiers réglementaires de systèmes d'endiguement en mars et en décembre 2021, ainsi qu'à un comité technique de l'association France Dignes en novembre 2021, portant sur l'actualité réglementaire liée aux ouvrages hydrauliques et sur le retour d'expérience d'autres collectivités.

1.5.2. Entretien des ouvrages hydrauliques

Le SIABH assure l'entretien des ouvrages hydrauliques, dont il est le propriétaire :

- Sur le Merdaret : bassins écrêteurs des Alandaines à Ratières et des Routes à Saint-Donat-sur-l'Herbasse - 62 heures de travail
- Sur la Limone : système d'endiguement de Cabaret Neuf à Charnes-sur-l'Herbasse (digue de premier rang et digue de second rang) - 24 heures de travail
- Sur l'Herbasse : système d'endiguement de Clérieux (digue transversale biais et tronçons de digue créées en 2019-2020 dans la traversée de Clérieux) - 168 heures de travail



Opération de broyage de la digue transversale biais de Clérieux – juin 2021

Ces ouvrages sont enherbés. Ils ont fait l'objet d'un entretien (broyage et débroussaillage). Le SIABH a fait appel à 2 entreprises locales pour le broyage mécanique sur les digues accessibles en tracteur. Pour les autres digues et zones non accessibles aux engins mécanique, l'équipe du SIABH intervient manuellement par débroussaillage.

Cet entretien permet d'avoir une bonne visualisation du corps de digue pour repérer les éventuelles dégradations et permet d'éviter la pousse des arbres et arbustes sur les digues.

Les dépenses pour ces travaux d'entretien en 2021 s'élèvent à 4 755 € TTC de dépenses externes et à 3 033 € TTC de dépenses internes.

1.6. Démarche contractuelle PAPI Herbasse 2016-2021

1.6.1. Bilan du PAPI 2016-2021

Le programme du PAPI arrivant à son terme à la fin de l'année 2021, un bilan des réalisations a été effectué.

En synthèse, sur les 28 actions programmées, 7 sont terminées, 18 sont en cours et 3 sont non engagées.

Les dépenses effectives s'élèvent à près de 2,9 millions d'euros TTC (pour un prévisionnel de 3,3 millions d'euros TTC) et les aides perçues s'élèvent à près de 1,05 million d'euros (pour un prévisionnel de 1,4 million d'euros environ).

Le niveau d'avancement du PAPI est bon sur le plan des études et des travaux. Voici les principales réalisations :

- travaux de protection de Clérieux contre les crues de l'Herbasse terminés,
- installation du réseau local de mesure des niveaux d'eau,
- diverses communications sur le risque inondation et formations sur la gestion de crise,
- aide aux communes sur la gestion de crise (élaboration PCS, gestion de crise),
- réalisation de 85 diagnostics de vulnérabilité et mise en place d'un accompagnement technique et administratif pour la concrétisation de travaux,
- acquisition de 32 hectares de terrains par le SIABH dans l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, lancement des études de danger de la Limone et du Merdaret.

Le principal écueil rencontré a été la non concrétisation de travaux de réduction de la vulnérabilité (manque de propriétaires prêts à engager des travaux malgré le taux d'aide incitatif pour les particuliers : 80% d'aides de l'Etat, aide complémentaire du SIABH pouvant aller jusqu'à 3 000 €).

1.6.2. Dossier de demande d'avenant n°2 pour l'année 2022

Après la validation d'un premier avenant au PAPI Herbasse en mars 2020 par le ministère de la transition écologique et solidaire, qui a intégré notamment les travaux hydrauliques supplémentaires à Clérieux, et a permis l'attribution des crédits pour les travaux de réduction de la vulnérabilité,...., le SIABH s'est orienté vers une nouvelle demande d'avenant pour prolonger le PAPI d'une année supplémentaire, jusqu'à fin 2022.

Cette demande d'avenant n°2 a pour objectifs de :

- Laisser du temps supplémentaire pour les particuliers et les entrepreneurs pour réaliser des opérations de réduction de la vulnérabilité de leurs biens bâtis exposés aux inondations,
- Continuer à faire bénéficier les communes d'un accompagnement pour la mise en place de leur dispositif de gestion de crise (formations, exercices, mise en place d'outils spécifiques),
- Réaliser une communication au grand public en lien avec la démarche PAPI,
- Poursuivre les démarches déjà engagées par le SIABH pour la gestion des ouvrages hydrauliques, avec une étude d'identification des digues du bassin versant présentant un intérêt général pour la protection des personnes ou des biens. Cette étude permettra d'améliorer la connaissance de ces ouvrages et de définir une stratégie de gestion et d'entretien de ces ouvrages,
- Bénéficier d'un accompagnement financier prolongé de l'Etat pour l'animation du PAPI sur la base d'1,4 ETP,
- Ajuster la répartition des montants de certaines opérations, ainsi que des aides financières.

Ces ajustements ont été validés par le comité syndical du SIABH le 4 octobre 2021 et ont été présentés au comité de pilotage PAPI le 26 novembre 2021.

1.7. Communication sur le risque inondation et sur les travaux de protection contre les inondations

Le SIABH a alimenté sa page Facebook et communiqué par voie de presse au fil de la réalisation des projets, notamment sur les équipements de mesure des niveaux d'eau, sur la formation à la gestion de crise et les exercices associés et sur les travaux de restauration de berge à l'amont des aménagements de protection contre les crues de Clérieux.

Il a également communiqué sur l'entretien des digues, l'enlèvement des embâcles ainsi que sur les épisodes de montée des eaux de l'année (petite crue du 11/05 et orage du 26/09).



Exemples
de communication du SIABH

Le SIABH a également poursuivi ses interventions sur la gestion des milieux aquatiques :

2. Gestion des milieux aquatiques

2.1. Renaturation du Merdaret sur la partie amont de la traversée de Saint-Donat

Le SIABH a réalisé essentiellement en interne, avec l'intervention de son équipe rivière, des travaux de renaturation du Merdaret sur un linéaire de 330 mètres à l'amont du pont de la RD584 (rue Léon Pascal). Il s'agit de la dernière tranche de travaux dans le cadre de la démarche globale de restauration de ce cours d'eau.

Le SIABH a entrepris depuis 2010, une démarche de restauration/réhabilitation de ce cours d'eau fortement dégradé mais avec un important potentiel écologique.

Différents tronçons du cours d'eau ont successivement été aménagés en 2010 (1^{er} tronçon dans la traversée urbaine du pont de la RD584 au pont rue Anatole France et 2^{ème} tronçon avec la suppression d'un ouvrage associé à une prise d'eau), en 2013-2014 (3^{ème} tronçon du pont de la rue Anatole France à la confluence avec l'Herbasse) puis en 2014-2016 (4^{ème} tronçon en amont de saint-Donat sur un linéaire d'1,6 km).

Les objectifs recherchés dans le cadre de cette dernière tranche de travaux sont de :

- Restaurer l'attractivité piscicole par l'amélioration de la qualité physique de l'habitat,
- Restaurer les zones de transition cours d'eau / berge par l'amélioration de l'état de la végétation,
- Revaloriser la fonction paysagère de ce cours d'eau dans un milieu urbain.

Les aménagements réalisés sont les suivants :

- Création de banquettes végétalisées par des plantes de milieux humides (3665 plants) en vue de créer un lit vif et de réduire l'ensablement,
- Création de seuils de fond et épis pour stabiliser le lit et créer de l'habitat piscicole,
- Stabilisations ponctuelles de berges par la réalisation de techniques végétales,
- Plantation d'arbres et arbustes,
- Suppression des indésirables (présence de bambou).

Le SIABH a loué des engins de chantier (pelle, mini pelle, pompe,...) pour la réalisation des travaux et fait appel à une entreprise de terrassement pour des prestations de transport de terre et graviers et d'évacuation (déblais divers, souches,...).

La maîtrise d'œuvre a été réalisée en interne par le technicien rivière du SIABH, ainsi que le suivi topographique du chantier.

Les travaux se sont déroulés de mars à décembre 2021.

Arrière entreprise Bertolami :



Lit du Merdaret avant travaux



Lit du Merdaret après travaux

Point intermédiaire du tronçon :

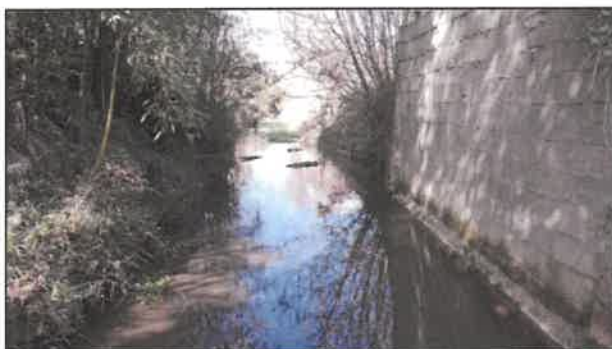


Lit du Merdaret avant travaux



Lit du Merdaret après travaux

Partie aval du tronçon :



Lit du Merdaret avant travaux



Lit du Merdaret après travaux

Les dépenses en 2021 pour cette opération s'élèvent à 154 280 € TTC, dont 4 423 € de frais d'acquisition foncière sur l'emprise de l'opération de renaturation et 149 857 € de travaux (location d'engins et de matériel, fournitures, pêche électrique de sauvetage).

Les frais internes (coûts salariaux pour la réalisation des travaux et la maîtrise d'œuvre) s'élèvent à 37 478 €.

La maîtrise d'œuvre a été réalisée en interne par le technicien rivière du SIABH, ainsi que le suivi topographique du chantier.

L'opération a été financée à 62,5% par l'Agence de l'Eau et à 17,5% par le Département de la Drôme, sur la base du montant hors taxes.

2.2. Suivi post-travaux du tronçon de l'Herbasse restauré à Valherbasse (Les Meuilles à Montrigaud)

Pour rappel, le SIABH a réalisé en 2018 une opération de restauration morphologique et de rétablissement de la continuité écologique d'un tronçon de 500 mètres linéaire de l'Herbasse.

Les travaux réalisés sont les suivants :

- Sur le secteur amont : Démantèlement – arasement de 2 seuils d'une hauteur de chute respectives de 2,23 m et de 2,1 m, faisant obstacle à la continuité écologique,
- Sur le secteur médian : Rehausse du lit mineur et recherche de zones de déperdition d'énergie (matériaux argilo-terreux surmontés de matériaux graveleux) et travaux de terrassement rive droite et gauche,
- Sur le secteur aval : Reprise de l'ancien tracé de l'Herbasse sur 90 mètres pour freiner les écoulements, retenir les matériaux à l'amont, et création de radiers à l'aide de bancs graveleux pour diversifier le fond du lit de l'Herbasse.

Cette opération d'envergure a été récompensée, avec l'obtention en 2020 du prix du génie écologique dans la catégorie « Amélioration de la continuité écologique – Trames vertes et bleues », organisé avec le soutien du ministère de la Transition écologique (MTE), et décerné par un jury composé l'Association fédérative des acteurs de l'Ingénierie et du Génie Écologiques (A-IGÉco) et le centre de ressources Génie écologique de l'Office français de la biodiversité (OFB).

Un suivi de l'évolution post-travaux du secteur restauré a été entrepris en 2021 afin d'en évaluer les bénéfices environnementaux.

Ont ainsi été engagés :

- Un suivi photographique (2 campagnes photographiques dans l'année depuis le sol complétées de 2 campagnes par drone) qui permet de caractériser l'évolution paysagère du site.
Et spécifiquement en 2021, une orthophotographie par drone (vue aérienne de l'ensemble du site a été réalisée) pour avoir un état visuel du site au démarrage de ce suivi prévu sur 5 ans.
- Un suivi géomorphologique (1 passage dans l'année) : suivi de la bande active (zone dans laquelle se déplace le cours d'eau). Ce suivi permet d'évaluer la dynamique en place (sinuosité, zones de dépôt et d'érosion),
- Un suivi topographique sur 2,7 hectares par captation Lidar (levés topographiques réalisés au moyen d'un système d'impulsion de lumière infrarouge). Ce plan constitue l'état initial de ce suivi sur 5 ans, utile pour les comparaisons pour les prochaines années. On dispose ainsi d'un semis de points sur le cours d'eau et sur les rives,
- Un suivi des qualités habitationnelles du tronçon de cours d'eau (fréquence variable selon le paramètre étudié) : suivi du faciès d'écoulement, suivi du colmatage, suivi des classes granulométriques des sédiments, suivi des ruptures d'écoulement, suivi des hauteurs de chute,
- Un suivi biologique : comptage des frayères (lieux de ponte des truites fario) 2 passages par an et inventaire piscicole (tous les 2 ans).

Les relevés des faciès d'écoulement sur une surface de 1 915 m², montrent que 23% de la surface prospectée est occupée par des radiers (parties de cours d'eau peu profondes à écoulement rapide) et 36% par des zones de plat courant (zones de profondeur moyenne avec un courant modéré), ce qui s'explique par la faible évolution du lit depuis les travaux en 2018 (seulement des petites crues). Toutefois, un nouveau type de faciès est plus largement observé depuis la petite crue du 11 mai 2021, les mouilles de concavité (secteur de faible pente avec une hauteur d'eau supérieure à la moyenne du tronçon de cours d'eau avec une vitesse d'écoulement plus faible)

qui représentent 18% de la surface prospectée. Un début de diversification des faciès d'écoulement est ainsi observé.

Pour ce qui concerne le colmatage, les relevés effectués en mai 2021 montrent que le lit n'est pas colmaté. Un résultat vraisemblablement expliqué par la crue du 11/05/2021, qui a remué le fond du lit du cours d'eau. La granulométrie dominante (taille des matériaux du fond du lit) est représentée par des graviers fins et grossiers, issus de l'apport en matériaux réalisé en phase chantier en 2018.

Les comptages de frayères réalisés le 15/01/2021 et 21/12/2021 ont couvert 2 périodes de reproduction (2020-2021 et 2021-2022). Lors de ces 2 campagnes, ont été recensés respectivement 7 points (représentant 8 m²) et 1 point (représentant 1 m²) de frayères effectives. Les données collectées le 21/12/2021 sont perturbées par la petite crue du 08/12/2021, qui a déplacé les matériaux du fond du lit. Elle n'est donc pas représentative.

Sur le plan piscicole, :

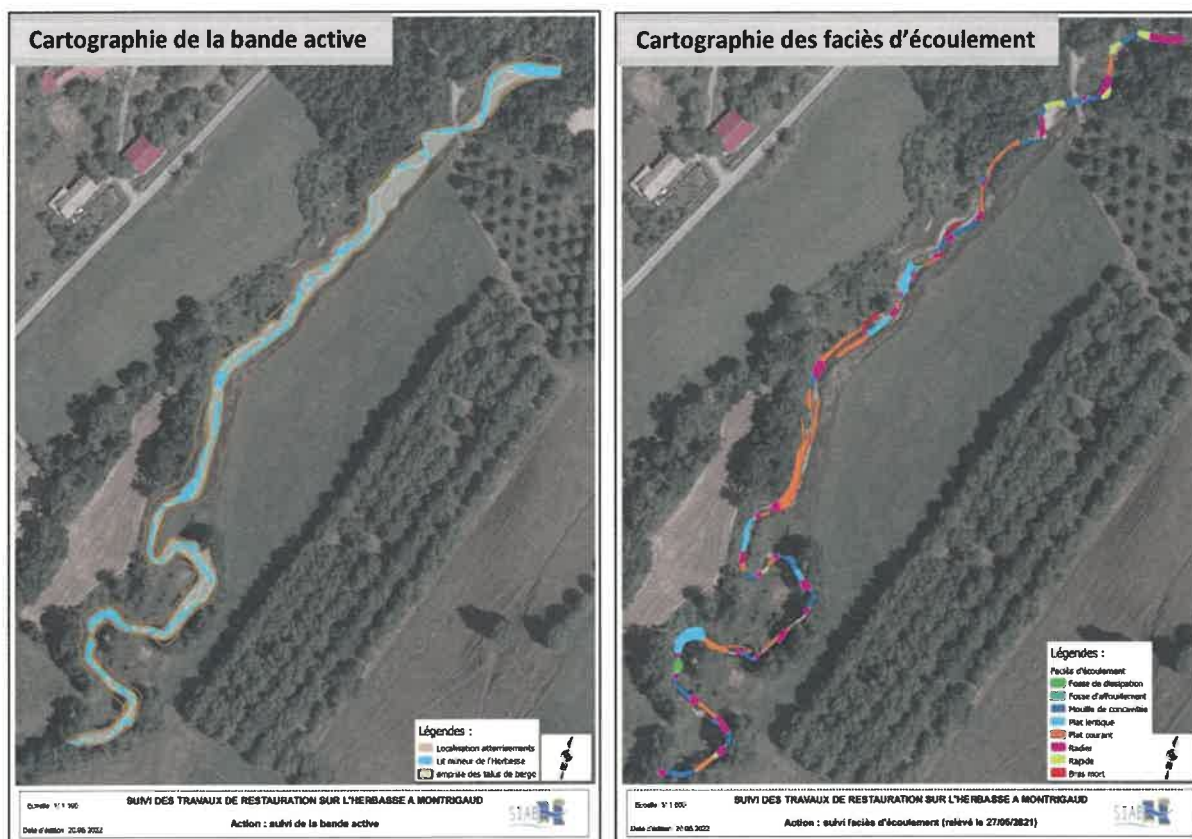
- une station de suivi a été positionnée sur l'amont de la zone restaurée. Une pêche électrique d'inventaire a lieu le 06/05/2021, juste après un épisode de pluie ayant fait remonter le niveau du cours d'eau jusqu'alors très bas. Les espèces inventoriées sont le vairon (76% des effectifs – 164 individus/1000 m²), la truite fario (20% des effectifs – 44 individus/1000 m²), la loche franche et le blageon, représentant chacune 2% des effectifs (4 individus de chaque espèce/1000 m²).

En revanche en termes de biomasse (kg/hectare), la truite fario représente 65% (19 kg/ha), le vairon (30% - 9 kg/ha), la loche franche et le blageon, environ 2% chacun (500 à 700 g/ha chacun).

- une autre station de suivi est positionnée sur l'aval de la zone restaurée. La pêche d'inventaire réalisée le même jour a identifié 5 espèces : la vairon (58% des effectifs recensés – 358 individus/1000 m²), la loche franche (28% - 175 individus/1000m²), la truite fario (10% - 60 individus/1000 m²), le blageon (3% - 18 individus/1000 m²) et la lamproie de planer (approximativement 0,5% - 2 individus/1000 m²).

En revanche en termes de biomasse (kg/hectare), la truite fario représente 41% (33 kg/ha), le vairon (30% - 24 kg/ha), la loche franche (24% - 19 kg/ha) et le blageon (4% - 3,5 kg/ha) et la lamproie de planer (environ 0,5% - 300 g/ha).

Suite aux travaux de 2018, le tronçon a été assez peu remanié. Les épisodes de montée des eaux ont été peu intenses. Les faciès d'écoulement sont en cours de diversification. Mais pour le moment, les zones de frayères sont assez rares par manque de colmatage (manque de matériaux fins) et la population piscicole est assez peu abondante.



Le suivi 2021 a été quasi intégralement réalisés par le technicien rivière (hormis le suivi topographique et la pêche d'inventaire).

Les coûts externes associés à cette opération sont de 1 646 € TTC, pour la pêche d'inventaire.

Les frais liés aux levés topographiques ont été affectés à l'opération de suivi géomorphologique (cf. paragraphe 2.3).

Le temps passé sur cette opération est de 12 jours représentant un coût salarial de 3 182 €.

L'opération est financée à 27,5% par le Département (y compris les frais salariaux), sur la base du montant hors taxes.

2.3. Suivi géomorphologique

Le SIABH avait précédemment fait réaliser une étude géomorphologique sur le bassin versant de l'Herbasse, actualisées en 2009 (suite à la crue de 2008), puis en 2015 (suite à la crue de 2013).

En 2016 et 2018, de levés topographiques complémentaires ont été réalisés sur les atterrissements (zones d'accumulation des sédiments dans les cours d'eau) ainsi que sur les cours d'eau jusqu'alors non suivis sur le plan géomorphologique : la Verne et le Valéré.

En 2021, le SIABH a poursuivi ce suivi, afin d'analyser l'impact des différents travaux réalisés durant cette dernière décennie et d'avoir un état des lieux comparatif pour étudier l'impact des potentielles futures crues. Ont ainsi été réalisés les levés suivants :

- Levé topographique post-travaux sur l'Herbasse aux Mevilles (commune de Valherbasse – Montrigaud) suite à l'opération de restauration morphologique : plan topographique par drone et réalisation d'une ortho photo (vue aérienne) (cf. paragraphe 2.2.),
- Profil en long sur 7 km du cours d'eau Merdaret, pour pallier l'absence de données topographiques sur ce cours d'eau post travaux hydrauliques et de renaturation,
- Profil en long sur 4 km de la Limone du pont des Vanauds sur la commune de Crépol à la confluence avec l'Herbasse sur la commune de Charmes-sur-l'Herbasse, suite aux travaux de remobilisation des atterrissements, et réalisation de 10 profils en travers en aval du pont de la RD538, pour compléter les données topographiques sur ce secteur,
- Profil en long sur 4,5 km de l'Herbasse sur la commune de Clérieux : profil en long dans la traversée du village jusqu'aux seuils en aval du village, afin d'avoir un état post travaux hydrauliques sur l'amont du village.

Ces données sont également utiles pour les études de danger en cours sur les ouvrages hydrauliques de la Limone et du Merdaret et pour celle du système d'endiguement de Clérieux, prévue en 2022.

Les dépenses en 2021 pour cette opération s'élèvent à 14 298 € TTC

L'opération a été financée à 50% par l'Agence de l'Eau et à 27.5% par le Département de la Drôme, sur la base du montant hors taxes.

2.4. Plan pluriannuel d'entretien de la végétation

En 2021, dans le cadre du plan pluriannuel d'entretien, le SIABH est intervenu sur de nombreux secteurs.

Les différents types d'intervention réalisés sont les suivants :

- Travaux de plantation :
 - Plantation de 787 arbres et arbustes sur les berges rives droite et gauche de l'Herbasse en amont de la section de contrôle au lieu-dit « les Foulons » à Clérieux,
 - Plantation de 153 arbres et arbustes sur la berge rive droite de la Combe de la Diabliesse à Clérieux en amont de sa confluence avec l'Herbasse,
 - Plantation d'une haie en retrait de la digue des Foulons à Clérieux sur un terrain du SIABH,
 - Remplacement de 20 arbres et arbustes morts à Cabaret Neuf à Charmes en aval du pont de la RD 538 sur la rive droite,

- Travaux d'entretien des plantations :

Ces travaux sont réalisés par l'équipe rivière du SIABH et consistent à un débroussaillage autour des plants, à l'enlèvement des filets de protection et piquets sur les anciennes plantations.

- Travaux d'entretien de la ripisylve (végétation des berges) :

Abattage, débardage, ébranchage des arbres morts, dépérissants et déstabilisés, puis broyage des branches avec évacuation du broyat sur un site de stockage en bordure de l'Herbasse sur les secteurs de Clérieux (amont du village et partie amont du canal du moulin), et de Saint-Donat (Chabran au pont de la RD 53 et lieu-dit « les Ulèzes »).

- Travaux de dévégétalisation des atterrissements :

Abattage, débardage lorsque nécessaire, des arbres et arbustes poussant les dépôts de graviers dans le lit (atterrissements). Broyage des végétaux et évacuation du broyat sur un site de stockage. Broyage mécanique et manuel des atterrissements. Les secteurs concernés sont l'Herbasse à Saint-Donat (Chabran au pont des stades et Champos) et à Clérieux (amont de la section de contrôle) et la Limone au niveau de Cabaret Neuf.

- Travaux de lutte contre les invasives, la renouée du Japon :

Suivi des repousses, arrachage, évacuation, séchage puis incinération réalisés sur le cours d'eau Herbasse de la confluence avec le Valéré à son embouchure dans l'Isère, sur un linéaire de 26,8 km

Les travaux d'entretien de la végétation des berges et du lit sont réalisés en interne par l'équipe rivière du SIABH et ont représenté 93 jours de travail (650 heures) en 2021.

Le montant global pour la réalisation de ces travaux est de 39 777 € TTC (comprenant les coûts internes de masse salariale de 28 263 €, les coûts externes liés à l'achat de plants, filets de protection, piquets, la location de tracteur, l'évacuation du bois ou du broyat de 11 514 € TTC).

L'opération est financée à 30% par l'Agence de l'Eau et à 30 % par le Département de la Drôme.

Le SIABH intervient également annuellement sur :

- La ripisylve sur l'Herbasse à Champos, le Merdaret dans la traversée de Saint-Donat et sur le secteur amont du bassin des Alandaines sur la commune de Ratières : débroussaillage, abattage, débardage, ...
- L'entretien des berges et du lit aux abords des ouvrages de franchissement routier : débroussaillage, élagage, ...
- L'entretien des passes à poissons réalisées sur l'Herbasse et la Limone : enlèvement d'embâcles, curage des bassins, ...

Ces opérations d'entretien ont également été réalisées par l'équipe rivière, et ont représenté 14 jours de travail (97 heures). **Le montant de ces travaux est de 2 988 € TTC** (comprenant les coûts internes de masse salariale de 2 779 € et les coûts externes liés à la location de tracteur et de mini-pelle de 209 € TTC).

Le SIABH ne bénéficie d'aucun financement sur ces opérations.

Le bilan financier 2021 de ces travaux d'entretien est le suivant :

- Les charges internes (masse salariale en fonction du temps passé) s'élèvent à 31 042 €.
- Les charges externes (location tracteur, évacuation bois, ...) s'élèvent à 11 723 € TTC.

Soit un total de dépenses de 42 765 € TTC

La préparation du futur plan pluriannuel d'entretien de la végétation et de la gestion du transport solide (matériaux du lit de la rivière) a été initiée. La phase de l'état des lieux des cours d'eau a débuté, notamment le relevé des ouvrages (ponts) sur le bassin versant.

Ce travail a été réalisé en interne par le technicien rivière et par l'agent en CDD, en renfort. Le temps consacré à cette opération en 2021 s'est élevé à 107 heures pour le technicien et à 232 heures pour l'agent en renfort.

Une **base de données SIG** (avec interface cartographique) a également été constituée pour présenter la nature des futures interventions par tronçon de cours d'eau. Ce travail a été confié à un prestataire SIG pour un montant de **3 960 € TTC**.

2.5 Travaux de gestion du transport solide

En 2021, dans le cadre du plan de gestion du transport solide, le SIABH a soldé son dernier programme de travaux engagé en 2020 et est intervenu sur 2 secteurs :

- L'Herbasse au droit du secteur de la prise d'eau de Chabran en amont du pont de la RD 53 (route de Romans) à Saint-Donat, en avril 2021 :

Réalisation de tranchées de redynamisation (ou chenaux de crue) sur les atterrissements présents (zones d'accumulation de sédiments dans le lit de la rivière).

Ces travaux ont été réalisés par une entreprise locale de travaux publics.



Vue du site avant travaux



Vue du site après travaux

- L'Herbasse au droit de Champos sur les communes de Charnes et Mages, en novembre 2021 :

Réalisation d'un griffage des atterrissements (pour briser la couche dure de surface) et de tranchées de redynamisation, par une entreprise locale de travaux publics également.



Vue du site avant travaux (prise de vue depuis le sol)



Vue du site après travaux (prise de vue aérienne)

Le but de ces opérations est de favoriser la remise en mouvement des sédiments par la rivière lors des crues plus ou importantes, pour un meilleur équilibre général du profil de la rivière. Il s'agit de réduire les pressions dans les zones sujettes à l'érosion et de limiter la fixation des accumulations de sédiments qui réduisent localement la capacité d'écoulement des eaux dans le lit de la rivière et peuvent accroître les débordements en crue.

Les dépenses en 2021 pour cette opération s'élèvent à 4 560 € TTC. Seule l'intervention sur le secteur de la prise d'eau de Chabran a été facturée sur l'année 2021. Le reste des dépenses a été réalisé sur l'année 2022.

L'opération a été financée à 50% par l'Agence de l'Eau et à 25% par le Département de la Drôme, sur la base du montant hors taxes.

2.6. Programme d'acquisitions foncières dans l'espace de liberté des cours d'eau

Les dernières décennies ont été marquées par de nombreuses interventions humaines sur les cours d'eau du bassin versant de l'Herbasse ayant pour effet direct la rétraction de la bande active et la diminution des potentiels de divagation des rivières. C'est pourquoi le SIABH, après avoir réalisé une étude géomorphologique en 2009, a mis en place une politique d'acquisition foncière, en 2010, pour la reconquête de l'espace de mobilité des rivières du bassin versant. Parmi les nombreuses actions proposées, cette étude a permis de définir un espace de liberté sur l'Herbasse et ses affluents. Ce zonage a été découpé en 2 enveloppes avec des priorités en termes de maîtrise foncière (espace de divagation fonctionnel en priorité 1 et amplitude d'équilibre théorique en priorités 2 et 3 correspondant au lit majeur des cours d'eau).

Les acquisitions à l'amiable de 2021 présentées ci-dessous sont le résultat de l'animation foncière menée depuis plusieurs années sur le bassin versant.

Le bilan 2021 est l'acquisition de 19 parcelles représentant une surface totale de 80 490 m², en bordure de l'Herbasse (à Charnes-sur-l'Herbasse, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Clérieux et Granges-les-Beaumont), en bordure de la Limone à Montchenu et en bordure de la Combe de la Diabliesse à Clérieux.

Les terrains agricoles acquis par le SIABH sont mis à disposition (par les propriétaires ou exploitants par le biais d'un prêt à usage.

Le montant de cette opération est de 19 546 € TTC (incluant les frais d'actes de vente).

L'opération est financée à 50% par l'Agence de l'Eau.

De plus, le technicien rivière a assuré en 2021 la rédaction de nombreux prêts à usage en lien avec les acquisitions foncières des années précédentes, et a amorcé la prospection foncière pour le programme d'acquisition 2022.

2.7. Actions de communication

Différentes communications ont été réalisées courant 2021 :

- Sur l'opération de renaturation du Merdaret : Informations sur les objectifs et l'avancement des travaux sur la page facebook du SIABH, dans le bulletin municipal de Saint-Donat-sur-l'Herbasse et mise en place d'un panneau d'information sur le site.
- Sur les travaux de restauration morphologique et de rétablissement de la continuité écologique sur l'Herbasse à Montrigaud : témoignage du SIABH lors de la Commission Géographique de l'Agence de l'Eau le 02/04/2021 en visioconférence (126 participants), présentation du site et des aménagements par les agents du SIABH à une classe de 2^{de} du Lycée Terre d'Horizon de Romans-sur-Isère, et communication sur la pêche d'inventaire via la presse locale.
- Sur les travaux du plan de gestion du transport solide : en particulier sur la gestion des atterrissements sur la page facebook.

La chargée de mission a en outre participé à des séances d'information sur les thèmes Territoires engagés pour la nature et sur les stratégies de gestion des zones humides, dans l'éventualité d'un transfert de compétence au SIABH de cette thématique, étant donné les échanges en cours avec les EPCI.



Panneau d'information sur les travaux de renaturation du Merdaret



Sortie avec les élèves du Lycée Terre d'horizon de Romans

3. Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

L'équipe du SIABH a été fortement mobilisée en 2021, pour structurer la base des échanges politiques à suivre sur la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Herbasse.

Dans un premier temps, une analyse financière prospective du SIABH a été réalisée en étudiant 2 scénarios : 1 scénario sans nouveaux projets d'investissement, 1 scénario avec projets d'investissement.

Dans un second temps, le SIABH a élaboré un projet de mandat 2021-2026, qui a été transmis aux EPCI membres.

Des temps d'échanges ont ensuite été organisés avec les EPCI sans aboutir sur un axe de travail concret. Ce manque de visibilité est contraignant, notamment pour structurer l'organisation de la gestion des ouvrages hydrauliques ainsi que pour mettre en place de nouveaux plans globaux de gestion.

Le travail sur l'exercice de la compétence GEMAPI est à poursuivre sur l'année 2022.

Le SIABH remercie ses partenaires financiers pour leur soutien :



LE DÉPARTEMENT

2021

Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse

Site du Lac de Champos

26 260 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

Tel : 04 26 78 57 78

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le 25/07/2022

ID : 026-212600969-20220721-D36_2022-DE

SLO

